



Paris, le 19 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi Anti-gaspillage et Économie Circulaire : les sénateurs recentrent la consigne sur le réemploi et la réutilisation et lancent une offensive contre les déchets plastiques

Ce mardi 17 septembre, les sénateurs réunis en commission du développement durable ont voté, à une très large majorité, le retrait de la très discutée consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique défendue par les industriels de la boisson. Son intérêt environnemental était clairement insuffisant (à peine 1 à 2 kg de plastique recyclé par an et par habitant) au regard des vrais enjeux sur les déchets plastiques, de son coût pour les consommateurs et les contribuables, et des perturbations qu'elle aurait provoqué sur la collecte sélective et le tri.

A la place, les sénateurs ont très majoritairement opté pour une stratégie ambitieuse en faveur de la réduction de tous les déchets plastiques et d'un recyclage maximal de tout le gisement (et pas seulement les 10% de bouteilles plastiques) d'ici 2025. Pour rappel, la plupart des milliers de produits de grande consommation en plastique n'ont à ce jour aucune solution de collecte sélective et recyclage, contrairement à la bouteille plastique qui fait l'objet d'une collecte sélective de proximité, organisée par les collectivités depuis près de 30 ans. Les sénateurs ont également adopté des mesures visant à privilégier l'eau du robinet, pour réduire l'utilisation de bouteilles plastiques. Quant à la consigne, le Sénat a décidé de lui rendre ses lettres de noblesse en proposant son utilisation exclusive pour des solutions de réemploi et de réutilisation, permettant de réduire véritablement les déchets.

Les associations de consommateurs, de collectivités locales et les fédérations des entreprises du recyclage saluent la prise de position courageuse et ambitieuse des sénateurs en faveur d'une politique plus transversale et plus ambitieuse pour la réduction, le réemploi, le recyclage et la gestion des déchets et en particulier des déchets plastiques. Les sénateurs ont également fait le choix de chercher les solutions les plus pertinentes, en renforçant notamment la collecte séparée sur les bouteilles nomades consommées hors foyer, pour concilier une meilleure protection de l'environnement, une préservation du pouvoir d'achat des Français et la défense des services publics locaux de collecte des déchets auxquels sont attachés les Français.

Elles appellent au dialogue entre le Sénat et l'Assemblée nationale d'ici le vote définitif de la loi pour favoriser la construction d'un vrai projet fédérateur en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage qui doit désormais faire partie du quotidien des Français dans tous les territoires.

Contacts presse

AMF : Thomas Oberlé – 01 44 18 51 91 - thomas.oberle@amf.asso.fr

AMORCE : Julien Baritoux -04 72 74 93 83 - jbaritoux@amorce.asso.fr

APVF : Sacha Bentolila - 01 45 44 64 00- sbentolila@apvf.asso.fr

CLCV : François Carlier - 01 56 54 32 10 - f.carlier@clcv.org

CNR : Bertrand Bohain - 03 20 85 85 22 - bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

FEDEREC : Agence Profile - 01 56 26 72 00 - ochabbert@agence-profile.com

France urbaine : Benoît Cormier - 06 40 86 45 38 - b.cormier@franceurbaine.org

SNEFID : Guénola GASCOIN - 01 84 85 13 73 - guenola.gascoin@snefid.fr

UFC Que Choisir : Marie-Christine Brument - 01.44.93.19.84 - mcbrument@quechoisir.org

Villes de France : Bastien Régnier - 06 45 50 45 44- bastien.regnier@villesdefrance.fr